

Séance 2 : La gestion du budget, l'épargne et les modes de paiement.

Objectif général de la séance :

.....

.....

I. La gestion mensuelle du budget :

Activité 1 :

Objectif : être capable d'adapter son budget à une situation précise.

Gérer son budget c'est :

- s'assurer que les dépenses ne sont pas supérieures aux revenus.
- planifier ses dépenses pour ne pas déséquilibrer son budget.
- prévoir certains achats importants (exemple : achat d'une voiture).

				Montant total en euros	
RECETTES					
DÉPENSES	MONTANT	des charges fixes	 €		
		des dépenses courantes	 €		
		des dépenses d'équipement et de renouvellement	 €		
ÉPARGNE					

DOC A ▶ Le budget

Un budget est la prévision des recettes et des dépenses pour une période donnée. Pour gérer un budget, il faut évaluer les recettes, les dépenses regroupées par poste, en vue de constituer une épargne.

Le budget mensuel de Louisa						
Recettes	Dépenses				Épargne	
	Charges fixes	Montant en euros	Dépenses courantes	Montant en euros	Dépenses d'équipement et de renouvellement	Montant en euros
1 275 €						
	Loyer	315,20	Alimentation	275	Habillement	124
	EDF	29,79	Loisirs	74	Vacances	-
	Taxe audiovisuelle	9,50	Hygiène-santé	40	Équipement ménager	30,50
	Impôt sur le revenu	125	Entretien divers	30,50	Cadeaux	18
	Eau	6,33	Essence	89		
	Téléphone	31,50				
	Assurance voiture	48				
	Taxe d'habitation	27,95				

Source : Les nouveaux cahiers de VSP- FOUCHER.

1. A l'aide du **document A**, complétez le tableau.
2. Indiquez si le budget de Louisa est excédentaire, équilibré ou déficitaire :
.....
3. Peut- elle envisager l'achat d'un téléphone ?

II. La tenue des comptes :

Activité 2 :

Objectif : être capable d'analyser un relevé de banque.

A partir du **document B**, répondre aux questions suivantes.

DOC B ▶ L'extrait de relevé du compte chèques de Louisa

RELEVÉ DE VOTRE COMPTE CHÈQUES
En euros du 31 mars au 30 avril 2007
Agence de Coubertin
49000 Angers
Tél. : 0 820 36 69 69

Madame DUPUIS Louisa
3 rue des Iris
49000 Angers

COMPTE SERVICE CONFORT N° 12012036963
Titulaire : Mme Dupuis Louisa

Ancien solde au 31/03/2007 : 96,73 euros

Date	Opération	Date de valeur	Débit en euros	Crédit en euros
03/04	Votre chèque 16 21186	03/04	32,75	
10/04	Virement mutuelle	10/04		19,00
12/04	Votre chèque 16 21187	12/04	47,20	
13/04	Prélèvement TIP France Télécom 09001002056	13/04	29,60	
15/04	Paiement carte Autoroute du Sud	15/04	8,10	
18/04	Prélèvement SFR 4942230	18/04	25,00	
19/04	Votre chèque 16 21188	19/04	53,10	
21/04	Virement direct sur le compte N° 20052 X	21/04	45,00	
27/04	Remise de chèque	27/04		540,00
TOTAUX :			240,75 €	559,00 €

À défaut d'observation de votre part auprès de votre agence dans un délai de 30 jours, nous considérerons que vous avez approuvé le présent relevé.

1. Relier chaque terme à la définition correspondante :

CREDIT

Date à laquelle la somme est effectivement débitée ou créditée

DEBIT

Somme déposée sur le compte

DATE DE VALEUR

Date à laquelle a été effectuée l'opération (retrait – paiement – dépôt)

DATE DE L'OPERATION

Différence entre le débit et le crédit, pouvant être débiteur ou créditeur

SOLDE

Somme prélevée sur le compte

2. Indiquer la période à laquelle correspond cet extrait de relevé de comptes :

.....

3. Précisez le temps dont dispose Louisa pour contester le relevé de compte si elle constate une erreur :

4. Justifier l'utilité de tenir ses comptes :

.....
.....

III. L'épargne :

Activité 3 :

Objectif : être capable de comparer différentes formes d'épargne.

1. Définir l'épargne.

.....
.....

2. Préciser deux rôles de l'épargne.

-
 -
 Après lecture du document C,

Document C : L'épargne.**Le Livret A**

Il est accessible à chaque membre d'un foyer fiscal, majeur ou non.

Le dépôt minimal est de 1,5 €, le montant maximal est de 15 300 €. Les versements et les retraits sont libres.

Les intérêts sont de 2,5 % par an, exonérés d'impôt.

Ils s'ajoutent au capital le 31 décembre de chaque année et produisent des intérêts ensuite.

Le compte épargne logement

Il est accessible à chaque membre d'une famille, majeur ou mineur.

Le dépôt minimal est de 300 €, les versements annuels minimaux sont de 75 €, le montant maximal est de 15 300 €. Les retraits sont libres dans la limite des sommes minimales.

Les intérêts sont de 1,75 % par an, exonérés d'impôt, mais soumis aux prélèvements sociaux.

Ils s'ajoutent au capital le 31 décembre de chaque année et produisent des intérêts ensuite.

C'est un compte qui permet d'obtenir un prêt immobilier à un taux avantageux au bout de 18 mois.

Le livret de développement durable

Il est accessible aux personnes domiciliées fiscalement en France.

Le dépôt minimal est de 15 €, le montant maximal est de 6 000 €.

Les versements et les retraits sont libres. Les intérêts sont de 2,5 % au moins par an, exonérés d'impôt.

Ils s'ajoutent au capital le 31 décembre de chaque année et produisent des intérêts ensuite.

Le livret d'épargne populaire

Il est accessible à tout particulier qui n'est pas imposable ou dont l'impôt sur le revenu ne dépasse pas 730 €. Chaque année le livret est maintenu si ces conditions sont remplies.

Le dépôt minimal est de 30 €. Le dépôt maximal est de 7 700 €.

Les versements et les retraits sont libres.

Les intérêts sont de 3 % par an, exonérés d'impôt.

Ils s'ajoutent au capital le 31 décembre de chaque année et produisent des intérêts ensuite.

Source : FONTAINE PICARD – PSE (seconde BAC PRO).

1. Complétez le tableau suivant.

	Livret A	Livret de développement durable	Livret d'épargne populaire	Compte épargne logement
Versement et retraits				
Intérêts				
Montant Maximal				
Avantage				
Inconvénient				

2. Quelle est la formule la mieux rémunérée ?

.....

3. Quelle est la formule la plus contraignante ?

.....

4. Quelle est la formule la plus limitée dans les sommes déposées ?

.....

5. Quelle est la formule la plus facile à gérer ?

IV. Les modes de paiement :**Activité 4 :**

Objectif : être capable de différencier les modes de paiement.

Choisir le ou les modes de paiement (s) les plus adaptés aux situations suivantes en les reliant.

- | | | |
|---------------------------------|-----------------------|---|
| Espèces | ☐ | ☐ Règlement d'une facture d'eau |
| Chèque | ☐ | ☐ Location de vacances |
| Carte bancaire | ☐ | ☐ Un sandwich |
| Mandat postal | ☐ | ☐ Un pantalon par correspondance |
| Prélèvement automatique | ☐ | ☐ Un ordinateur en magasin spécialisé |
| Titre Interbancaire de paiement | ☐ | |

Activité 5 :

Objectif : être capable de distinguer les intérêts et limites de chaque mode de paiement.

Document D : Les modes de paiement

Modes de paiement	Règles d'utilisation	Intérêts	Limites
 Espèces	Règlement des achats de biens ou de services d'un montant inférieur à 3 000 €.		
 Mandat ou virement	Déclenché par le débiteur pour un bénéficiaire. Il peut être donné par téléphone ou par Internet, mais il vaut mieux le confirmer par écrit.		
 Chèque	Règlement des achats : une ou deux pièces d'identité peuvent être demandées. Refus possible par le commerçant.		
Chèque de banque	Règlement d'achat important (voiture, immobilier)		
 Prélèvement automatique (permanent ou ponctuel)	Déclenché par le bénéficiaire avec l'autorisation du débiteur pour un paiement régulier (exemples : impôts, électricité)		
 Titre Interbancaire de Paiement (TIP)	Autorisation unique de prélèvement préétablie par écrit, par le créancier et adressé au débiteur avec la facture.		
 Carte bancaire	Règlement de tous les achats. Un montant minimal peut être exigé. Plafonnement des achats mensuels à 1 524,49 €, en général.		
 Carte virtuelle dynamique ou e-carte	Règlement d'un seul achat avec un numéro de carte à usage unique.		

Source : HACHETTE TECHNIQUE – PSE (seconde BAC PRO).

1. **Indiquer** les intérêts et les limites de chaque mode de paiement en complétant le tableau.
2. **Préciser** le ou les modes de paiement pouvant être utilisé(s) pour régler l'achat d'un téléphone portable d'un montant de 150 euros dans une grande surface.

Activité 6:

Objectif : être capable de remplir un chèque pour un achat précis.

Situation : Melle. MARCHAND achète un téléphone portable d'un montant de 151,30 euros à AUCHAN Sin le Noble, le 10 Septembre 2008.

Compléter le chèque suivant dans la situation ci-dessus.

BRED BANQUE POPULAIRE

Payez contre ce chèque
sur ordonnance ou au profit d'un tiers ou d'un établissement agréé

10/09/2008

151,30

€

Melle MARCHAND Eliane
av Edouard Herriot
82000 MONTAUBAN

TOUTES AGENCES
BRED BANQUE POPULAIRE
TEL: 08 20 33 82 12
041122 9212
DPT: 82

Conclusion :

.....

.....

.....

.....

JE RETIENS

L'épargne.

L'épargne est la part des **revenus restant disponible** une fois toutes les dépenses déduites (nourriture, habitation, transport, impôts...).

Il est possible d'épargner afin de disposer d'argent pour **financer une dépense** importante, pour disposer d'une réserve de sécurité ou encore pour **se constituer un patrimoine**.

Deux méthodes d'épargne :

- Epargner la part de revenus qui n'a pas été dépensée dans le mois.
- Verser chaque mois la même somme d'argent sur le support d'épargne, quelles que soient les dépenses.

La gestion du budget.

Gérer un budget, c'est établir quelques règles simples pour équilibrer ses recettes et ses dépenses.

- Connaître ses revenus et en calculer le montant.
- Répertoire ses dépenses fixes en établissant un budget prévisionnel mensuel pour les dépenses annuelles.
- Noter ses dépenses courantes et prévoir ses dépenses d'équipement.
- Réaliser un bilan en fin de mois qui donnera le solde du budget.

Si ce solde est positif, le budget est dit **excédentaire**. Si ce solde est négatif, il est dit **déficitaire** et le ménage peut être aidé par une conseillère en économie familiale et sociale de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les modes de paiement.

Chèques et cartes bancaires sont les modes de paiement les plus utilisés. Toutefois, leur utilisation ne doit pas se faire sans un minimum de précautions : la gestion du compte permet d'éviter l'émission de chèques sans provision pouvant entraîner pour l'émetteur un interdit bancaire.